

N° 111 - 8 Janvier 1933.

1 fr.

Tous les Dimanches

# POLICE MAGAZINE



## TU PASSERAS AU FALOT !

*Police-Magazine*, qui a consacré déjà plusieurs articles à la question des Bat' d'Af, publie, pages 8 et 9, une passionnante enquête sur les conseils de guerre en Afrique du Nord. *Ci-dessus*: un prisonnier en instance de conseil de guerre se montre à la fenêtre de sa cellule de la prison militaire de Tunis.



## UNE NICHÉE D'ESPIONNES

Ayant salué une dernière fois mon ami Sydney Reilly, je regagnais mon domicile secret ; la tête basse, les mains aux poches, je suivais tristement une des grandes rues de Moscou. La situation devenait terrible ; la Terreur sévissait, mes agents tombaient l'un après l'autre aux mains de la police russe ou sous les coups des espions allemands. Bientôt, je le pressentis, mon tour allait venir.



Le capitaine Hill était aviateur quand on le chargea d'une mission officielle auprès du nouveau gouvernement de la Russie.



La jolie et élégante Sally n'avait pas hésité, pour les besoins de l'espionnage, à se transformer en une souillon de cuisine.

Reilly découvrit, tout me faisait prévoir qu'on serait bientôt sur ma trace. Soudain, une voix me fit brusquement lever la tête :

— Bonjour, monsieur Hill.

Je sentis mes jambes vaciller et tout mon sang se refluer vers le cœur. Heureusement, dans l'instant que je mis à relever les yeux sur l'homme qui m'interpella si dangereusement, j'eus le temps de dompter mes nerfs, et c'est avec un étonnement quasi naturel que je dévisageai mon interlocuteur. Alors ma stupéfaction devint réelle, car je ne connaissais pas l'homme qui, le chapeau levé, me considérait en souriant amicalement :

— Vous faites erreur, répondis-je. Je ne me nomme pas Hill, mais Bergmann.

L'inconnu hocha la tête et me considéra avec plus d'attention encore. Cette fois, il n'y avait plus de doute, semblait-il ; j'avais

affaire à un policier, j'allais être arrêté dans une seconde. Mais, son examen terminé, l'autre haussa les épaules.

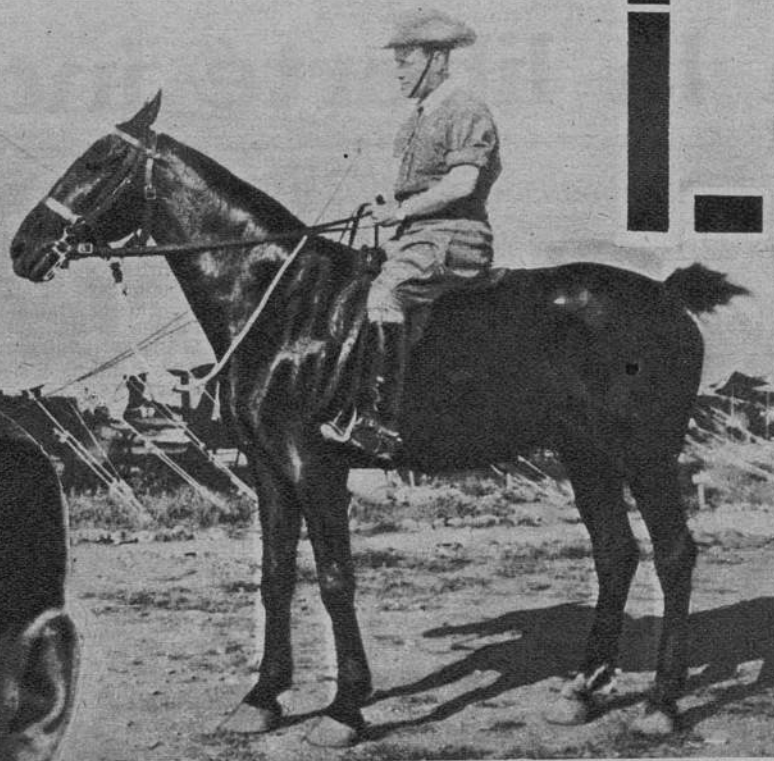
— En effet, dit-il gaiement, fou que j'étais ! Vous ne pouvez pas être la personne à laquelle je pense, car vous auriez aujourd'hui une barbe blanche. L'homme auquel vous ressemblez, en plus jeune, était un Anglais, et voilà trente ans que je l'ai rencontré en Perse.

Là-dessus il s'excusa, s'inclina et disparut. Cette fausse alerte m'avait passablement effrayé quand, traversant la place du Grand-Théâtre, je vis une auto se ranger contre le trottoir, à deux pas de moi. Je n'avais pas eu le temps de reculer qu'une main nerveuse ouvrait la portière et qu'un homme de haute taille sautait à bas de la voiture. C'était Dzerjinsky, le chef de la Tcheka, en personne. Je me rejetai vivement en arrière, car j'avais eu l'occasion de m'entretenir à plusieurs reprises avec cet important personnage, et, mal gré ma barbe, je craignais que son œil perçant ne retrouvât, sous la broussaille des poils, le visage de l'ancien capitaine anglais. Effectivement, Dzerjinsky me regarda d'un air soupçonneux ; mais, comme je soutenais son regard et ne faisais nullement mine de hâter le pas, il me laissa aller et entra dans l'immeuble. J'étais sauvé !... Mais pour combien de temps ?

Je rentrais fort soucieux et je réunis mes espionnes en un conseil de guerre. Il y avait là Evelyn, froide et sérieuse ; Annie, à qui une taille un peu forte donnait des allures poupines ; Sally, ma pauvre Sally à la peau de pêche et aux mains diaphanes, qui n'avait pas hésité, pour le service de l'Angleterre, à se transformer en souillon, et la jeune Vi aux yeux bleus, l'insouciant Russe pour qui, je l'avoue, je m'étais dès le premier jour senti une tendresse particulière ; je dois dire qu'au moment décisif, en raison de son extrême jeunesse et de quelques scrupules qui me vinrent sur notre commun avenir, nous décidâmes de ne point dépasser les limites d'une camaraderie charmante, d'une amitié qui ne s'est jamais démentie. Chère Vi ! Il m'est arrivé depuis, quelquefois, de songer, non sans douceur, à ses yeux bleus toujours prêts à sourire... Elle, elle s'est mariée quatre fois et a maintenant plusieurs enfants...

Mais revenons à Moscou et à nos délibérations d'alors :

— Mes amies, dis-je, notre capture ne me semble plus, maintenant, qu'une question de jours. La révolution bat son plein ; les gens arrêtés dénoncent leurs amis dans l'espoir de sauver leur propre tête ; les faibles et les lâches, pour s'attirer la bienveillance officielle, vendent des renseignements



Au temps où le capitaine Hill se battait sur le front oriental.

pour quelques sous ; nous sommes donc à la merci d'une délation. D'autre part, le change des devises étrangères est interdit, je ne peux donc plus me procurer d'argent et, par suite, je ne vais bientôt plus pouvoir assurer le service de mes courriers. Le moment approche donc où nous n'aurons plus qu'à quitter la Russie. Cependant, il reste encore un peu de travail à accomplir ; notre devoir nous commande de rester, au péril de notre vie.

— Nous resterons, répondirent ensemble les jeunes filles.

— Je n'en attendais pas moins de votre courage. D'ailleurs, je ferai tout, maintenant, pour hâter notre départ.

— Et que va devenir le service de Reilly, maintenant que le chef n'est pas là ? demanda Evelyn.

— Je suis obligé de m'en charger également. Dès aujourd'hui nous allons nous mettre en rapport avec ses agents. Vi, comme toujours, nous servira de coursière. Je lui recommande seulement une prudence accrue, car la police russe, prévenue du récent séjour de Reilly, doit rechercher tous les lieux où il a pu laisser sa trace.

Quelques instants plus tard, Vi quittait la maison. Comme elle le faisait toujours quand elle assurait la liaison avec des agents extérieurs, elle emportait, soigneusement pliée dans un papier de soie et posée sur un de ses bras, une blouse toute neuve ; elle pourrait ainsi, sans difficulté, se faire passer pour une ouvrière couturière en course chez des clients. Il était onze heures ; nous l'attendions pour midi...

A sept heures elle n'était pas rentrée...

Après avoir flâné quelque temps dans les rues, comme font généralement ses pareilles quand elles ont quitté l'atelier — car il fallait donner le change à un suiveur toujours possible — Vi était arrivée à l'immeuble où habitait la secrétaire de Reilly, une charmante fille que j'appellerai E. E. Lestement elle monta l'escalier et sonna d'un doigt rapide. A peine le tintement avait-il retenti qu'elle entendit, de l'autre côté de la porte, un pas lourd qui s'approchait : il y avait un homme dans l'appartement.

Subitement inquiète, la jeune Russe se demanda ce qu'elle allait faire, mais, réfléchissant que fuir serait s'accuser, elle décida d'attendre, quel que fût l'individu en face duquel elle allait se trouver. Son inquiétude, d'ailleurs, ne fut pas de longue durée ; brutalement la porte s'ouvrit et, dans l'entre-bâillement, avant toute autre chose, apparut une grosse main velue dont les doigts se crispaient sur la crosse d'un revolver. Vi, apeurée, poussa un léger cri, mais aussitôt une autre main la saisit au poignet et l'attira dans l'appartement, en même temps qu'une voix impérative lui demandait :

— Que venez-vous faire ici ?

Comme elle entra dans la première pièce, elle reconnut à l'allure de l'homme qui la tenait qu'il s'agissait certainement d'un agent de police de la Tcheka. L'armement braqué sur son fin visage. Alors, soit qu'elle eût eu réellement peur de mourir là, abattue d'une balle, ou qu'elle jouât une admirable comédie, elle pâlit atrocement et balbutia :

— Oh, monsieur, ne me faites pas de mal ! Je suis simplement venue voir la dame qui habite ici pour lui apporter une blouse ; je suis couturière et c'est une bonne cliente... Mais, ajouta-t-elle en esquissant un mouvement de retraite, je vois que, sans doute, elle n'habite plus ici.

L'homme la rattrapa par le bras et, la poussant vers la seconde pièce qui était un petit salon, il lui dit :

— Au contraire, cette dame sera fort

# i.k.8

heureuse de vous voir, et aussi les messieurs qui sont avec elle.

E. E., en effet, se trouvait dans le salon. Debout près de la table, elle répondait sans trouble aux questions de trois policiers qui l'entouraient et ne la quittaient pas des yeux. Des tiroirs ouverts, une chaise renversée, une armoire béante, quelques papiers épars sur le tapis attestaient qu'une perquisition avait été faite et qu'elle avait été minutieuse ; mais toutes les précautions avaient sans doute été prises avant le départ de Reilly, car Vi comprit aux demandes des policiers qu'on n'avait rien trouvé et qu'on ne possédait contre E. E. aucune preuve.

Le plus âgé des policiers, qui devait être un commissaire, car les autres lui parlaient avec une certaine déférence, se tourna vers Vi et, l'arrêtant d'un geste dès l'entrée :

— Que voulez-vous à votre amie, dit-il ?

— Mais ce n'est pas mon amie, protesta la jeune fille. Comme je le disais à monsieur, je suis venue livrer une blouse, que j'ai là dans ce papier.

— Madame vous l'avait commandée ?

— Non, monsieur. Lorsque j'ai quelque occasion intéressante, je l'apporte à cette dame, qui m'achète souvent de petites choses. Je ne vends que le tout fait.

Le mensonge ne manquait pas d'adresse. Si Vi avait raconté que la blouse avait été confectionnée par Annie, les policiers seraient certainement venus s'en assurer à la maison, qu'ils n'auraient pas quitté sans avoir perquisitionné de fond en comble et où ils m'auraient peut-être arrêté. Mais elle n'en avait pas fini avec l'interrogatoire.

— Votre nom ? Votre adresse ? demanda le commissaire.

Vi déclina son identité et elle donna comme adresse un immeuble où elle avait en effet vécu avant de se joindre à nous. Elle présenta en même temps son passeport et, comme elle était la seule de nous tous à vivre sous son véritable nom et à posséder un passeport authentique, les policiers ne pouvaient rien trouver à dire :

— Fouillez-la tout de même, ordonna le chef.

L'opération ne donna aucun résultat ; toutes les instructions que j'avais à faire à E. E., je les avais confiées verbalement à Vi. Les gros doigts des agents déplièrent la fragile blouse, la tripotèrent, la secouèrent, tâtèrent les coutures ; mais il n'y avait pas la moindre trace d'objet suspect et les visages des policiers se déridèrent.

— Eh bien, ma petite, dit le commissaire, vous en serez quitte pour passer quelques instants en notre compagnie jusqu'à ce que nous ayons visité tout ce logement.

— Ne puis-je m'en aller tout de suite ? Je voudrais bien avant ce soir visiter plusieurs clientes, car il faut absolument que je vende cette blouse.

— Pas si vite, mon enfant, nous pouvons avoir besoin de vous. Et d'abord, puisque vous êtes là, nous allons en profiter aussitôt. Fouillez donc cette demoiselle.

D'un léger clin d'œil, E. E. lui fit comprendre qu'elle n'avait de ce côté rien à craindre et Vi s'acquitta de sa tâche avec une conscience et une minutie qui réjouirent les agents de la Tcheka. Puis la perquisition reprit, acharnée. Sans doute notre malheureuse collègue avait-elle été l'objet d'une dénonciation très circonstanciée, car les policiers fouillèrent avec un soin qui démontrait leur quasi-certitude de trouver quelque document secret. Ils soulevèrent des carrés de tapisseries, enfoncèrent de longues aiguilles dans les fauteuils, sondèrent les murs, auscultèrent le buffet, mirent le lit sens dessus sens dessous. Ils examinèrent et cognèrent du doigt avec un soin particulier les plinthes de toutes les pièces, propices aux cachettes bien dissimulées. En vain... Au bout de trois heures, suant et soufflant, ils se décidèrent enfin à abandonner la partie et déjà E. E. commençait à respirer quand le commissaire lui dit :

— Habillez-vous, nous vous emmenons.

— Mais je n'ai rien fait ! Vous n'avez rien trouvé chez moi !

— Tant pis. Nous avons l'ordre de vous arrêter, nous vous arrêtons.

— Puisque je suis innocente !

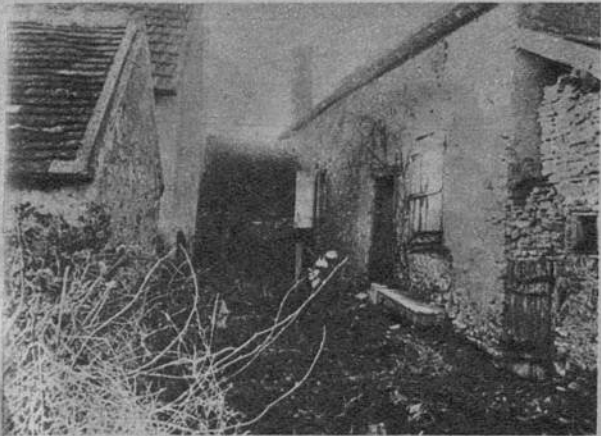
Sans doute, convint aimablement le commissaire, aussi n'avez-vous pas de peine à vous faire relâcher. Ne vous inquiétez donc pas, belle enfant. Quand on aura reconnu que, si vous avez reçu quelquefois Sidney Reilly, ce n'était pas pour affaires d'espionnage, mais pour affaires de cœur et que vous aviez mieux à lui offrir que des dépêches chiffrées, on vous relâchera aussitôt.

Cette plaisanterie fit rire les inspecteurs qui, se poussant du coude et louchant vers le lit, échangeaient quelques grossièretés. Tous, évidemment, étaient persuadés que la jeune femme était seulement une des maîtresses du fameux espion anglais et qu'on n'avait rien à attendre d'intéressant

(Suite page 4.) CAPITAINE HILL.







La maison du crime, vue de la cour qui se trouve derrière l'habitation.



La neige en Nivernais. Sur la petite commune de Saint-Parize-le-Châtel, de gros flocons blancs descendent doucement.

« Le Bon Dieu plume ses oies », disent les bonnes gens. Pourtant, la Noël est déjà loin. Nous sommes, en effet, le 18 février 1932. Dans les maisons basses, les habitants, au coin du feu, goûtent le doux farniente de l'hiver.

Vers 4 heures, avant que la nuit tombât, M<sup>me</sup> Thierry, la coiffeuse de l'endroit, aperçu le père François André, vieux carrier de quatre-vingt-un ans, rentrant chez lui. C'est un alerte bonhomme qu'on appelle familièrement « Maout ». Le dur travail de la pierre n'a pas tellement diminué ses forces physiques. Certes, sa démarche est devenue un tantinet hésitante. Il semble un vieux matelot qui, sur la mer océane ou méditerranéenne, a bourlingué de longues années durant. Mais ses bras sont encore solides et ses mains, que le cal a durcies, tandis qu'elles maniaient la « massotte », sont encore capables de défendre sa vieille carcasse. Veuf depuis longtemps, on murmure qu'il court encore le guilledou, et les années n'ont pas apaisé sa fougue amoureuse. En un mot, un de ces vieillards au cœur jeune et plein d'appétence.

Il a quelques économies, une petite maison grise, sans étage, où la cuisine, la chambre et une pièce commune se juxtaposent, composent un habitat somme toute convenable.

Au travers des persiennes, des rais de lumière jouent bientôt. Le vieil homme prépare son frugal repas du soir.

Vers 17 heures, des voisins ont entendu des éclats de voix. Qu'est-ce à dire ? Le

*C'est à cette porte de la maison du crime que l'on frappa vainement, lorsqu'on commença à s'inquiéter du sort de celui qu'on devait trouver assassiné.*

père « Maout » n'est pas sourd. On prête l'oreille. Puis ce qui paraît être une querelle s'apaise. Les portes se ferment, sur la froide soirée hivernale. Jusqu'à demain 19 février, seuls, quelques autos bourdonnantes, quelques martèlements sonores de gros souliers ferrés de veilleurs attardés troubleront la quiétude et la torpeur du village endormi...

Les coqs, depuis longtemps, ont chanté. Timidement, car le froid est vif, des visages congestionnés par la lourde atmosphère de la chambre sont apparus par les portes entre-bâillées.

Plus matinal que tous, le facteur Lepointe a déjà commencé sa tournée. C'est lui qui a dévirginisé la neige immaculée qui masque les seuils. Il a deux plis pour le père François. Pan ! Pan ! Pan ! sous son poing robuste, la porte dont la peinture s'est écaillée depuis longtemps a tremblé.

— Des papiers ! a-t-il crié de sa voix juvénile. Silence. Tiens, tiens, le vieux paresse ce matin, ce n'est guère dans ses habitudes. Derrière la maisonnette, un jardin inculte, paré de vieux arbres morts, étale sa désolation. Une porte basse y donne accès dans la maisonnette. Le facteur enjambe la palissade verroulée et remue l'huis, dont les charnières grincent... Aucun bruit ne fait écho à l'intérieur.

Une voisine, la femme d'un collègue du facteur, M<sup>me</sup> Reviriot, lui demande :

— Voulez-vous que je lui remette sa correspondance ?

— Non, non, je le ferai moi-même.

Ce disant, il regarde par la petite fenêtre mal ajustée qui flanque la porte à droite. Soudain, il aperçoit le corps du vieillard à terre, ne bougeant plus.

Il crie :

— Le vieux est mort.

M<sup>me</sup> Reviriot et sa voisine se précipitent. A terre, le père « Maout » est couché, face contre le sol. Deux oreillers ont été glissés sous sa pauvre tête exsangue. Un filet de

sang noirâtre s'est coagulé le long de sa joue, depuis la tempe, et vient finir à sa moustache blanche...

Au mur de la pièce, rangés comme une panoplie d'armes, les outils du vieil artisan : masses énormes, d'autres plus petites, à manches longs ou courts, ont été témoins du drame. Une d'entre elles en a été l'instrument. Masse trapue, dont une des faces quadrillées est tachée d'un liquide brun. Quelques cheveux agglutinés révèlent le crime.

Les gendarmes, rapidement alertés, arrivent et fouillent la maison. Suivant le cliché classique, le vol a été le mobile du crime. Ils reconstituent rapidement celui-ci. La position du cadavre démontre qu'il n'y a pas eu lutte. Le visiteur, avec qui le vieillard semble en parfaite confiance, lui si peu liant, est dans la petite pièce qui sert de cuisine. Le père « Maout » se dirige alors vers sa chambre, précédant le criminel futur. Au moment où il va franchir la porte de séparation, il se retourne soudain brusquement (avait-il pressenti quelque geste insolite ?) et reçoit au même instant un coup de masse asséné violemment qui l'atteint à la tempe, lui faisant une atroce blessure. Tué net, il s'affaisse sans pousser un cri.

L'armoire n'a pas été ouverte. Aucun désordre dans la maison, aucune trace de fouilles ni d'effraction. Mais la nièce de la victime, M<sup>me</sup> Albessard, peut affirmer que son oncle possédait 26 000 francs en billets de banque qu'il portait toujours dans la poche gauche de son paletot. Elle en est absolument sûre, puisqu'elle l'avait aidé à faire une opération financière (retrait de bons). Naturellement, ils ont disparu.

La 5<sup>e</sup> brigade mobile d'Orléans, en l'espèce plusieurs commissaires et inspecteurs ayant à leur tête leur chef, homme fort habile, policier de grande valeur, fort capable de dénouer rapidement les écheveaux les plus embrouillés, M. Fressard, commissaire divisionnaire, s'abat bientôt sur le pays.

# LE VILLAGE

Au-dessous : La place la plus importante de Saint-Parize-le-Châtel. (Daroux-Lebas.)



# TRAGIQUE

Le « patron » apprend que, la veille, on a entendu une discussion, mais aucun des témoins auditifs n'a pu reconnaître celui qui donnait la réplique au carrier. Un maréchal ferrant, M. Mirot, dont les affaires, aux dires de gens mal intentionnés, n'étaient guère prospères, est soupçonné. Or, avec son jeune aide, ils frappaient vigoureusement leur enclume à l'heure du crime... Alibi indiscutable, car l'autopsie dénonce le crime vers 17 heures. Piste à abandonner.

Puis on apprend que la victime a eu dans sa jeunesse un fils naturel. Celui-ci, qui a, à l'heure actuelle, près de soixante ans, serait né dans la région de Saint-Saulge. Il aurait habité Nevers, rue Aublane, et se prénommerait Philippe. Marié, père de quatre enfants, on l'aurait vu, quelques jours avant le crime, à la tombée de la nuit. Deux femmes avaient aperçu un étranger au pays, mis pauvrement, et l'avaient

*La femme du garde champêtre avait laissé avant de se suicider une lettre tragique dans sa simplicité.*

surpris rôdant autour de la maison du père François.

Il proférait des menaces, et d'autres témoins affirmèrent l'avoir vu rentrer chez son père et engager une discussion extrêmement violente.

— Tu m'as abandonné et si je ne suis pas mort de faim, ce n'est pas de ta faute. J'ai une femme et des enfants encore à élever. Tu vis ici en rentier et tu as de nombreux écus dont tu ne sais que faire.

Le vieillard le mit à la porte, l'autre consentit à franchir le seuil, mais non sans gronder et en prononçant des paroles de haine.

Cela se passait quelques jours, nous le répétons, avant le crime. Depuis, on n'avait plus revu l'homme. En outre, il sembla aux policiers que les témoins brodaient singulièrement et paraissaient sous le coup d'une auto-suggestion bien connue des enquêteurs : ceux qui veulent savoir et qui, ne sachant rien, inventent.

En résumé, piste de valeur à peu près nulle.

En face la maison tragique, de l'autre côté de la route, le facteur Louis Reviriot, trente-quatre ans, sa femme et sa petite nichée d'enfants s'abritent dans une habitation sinon luxueuse, du moins aimablement installée. Lui est pensionné de guerre et, tous les jours, va dans les campagnes environnantes distribuer le courrier annonciateur de bonnes nouvelles, de chagrin, de joie, d'espoir. Quarante-quatre kilomètres qu'il parcourt à bicyclette. Il est dur à l'ouvrage, peut-être un peu âpre au gain, mais sa nombreuse famille à élever (quatre enfants et un cinquième qui va naître) l'excuse abondamment.

Il a, paraît-il, il y a de cela quelque temps,

*La rumeur publique désigne le facteur comme l'auteur du crime et l'infortuné est poursuivi au cours de ses randonnées par les invectives haineuses de tous.*

demandé au père François de lui céder sa maison en viager. Le vieux n'a pas voulu. Les choses en sont restées là. Mais la rumeur publique, toujours à l'affût, s'est souvenue et l'a dit aux enquêteurs. Le facteur, interrogé, se défend sans éclat de voix excessif.

A 16 h. 30, il était au bois de Bord, avec ses enfants. Il a coupé quelques arbres morts, puis est revenu chez lui. A 16 h. 45 il tirait les corbeaux dans son jardin. L'un d'eux a été abattu. Puis le chasseur est rentré au foyer et, au coin du feu, a lu la gazette. Il n'est pas allé chez la victime et ne l'a pas vue depuis la matinée où le crime se commit.

Mais la vindicte populaire l'accuse. On l'emmène à la mairie. Durant de longues heures, on le « cuisine ». Les inspecteurs se succèdent et ne lui laissent pas le temps d'étayer

un échafaudage, même branlant, de défense. Néanmoins, il édifie un système qui n'a pas de trou, qui ne présente aucune fissure, ou presque. On ne peut lui reprocher qu'une chose : il ne s'indigne pas avec assez de véhémence contre l'accusation terrible qui pèse sur ses épaules.

Le curé du village, un solide sexagénaire que tout le monde vénère, l'aperçoit derrière les grilles de la mairie. Il lui dit :

— Mais défendez-vous donc avec énergie, criez, tempêtez, hurlez. Quand on a sa conscience pour soi, il faut que l'innocence sue par tous les pores.

Apathique, le facteur répond :

— Je suis complètement étranger à cet assassinat. Je n'ai rien fait, qu'on me laisse la paix.

Et en effet, les policiers la lui laissent. Ils n'ont pu rien relever contre lui.

Alors, dans le village, c'est la levée de

*En bas de la page : C'est dans ce coffre qu'on trouva, longtemps après les perquisitions, le récipient renfermant le magot de la victime.*

boucliers. On envoie une pétition recouverte de 285 signatures à la préfecture. On ne veut plus de ce facteur qui a été mêlé, on en est sûr, au drame. On refuse de recevoir de sa main le courrier journalier. On assaille le receveur des postes de réclamations, de démarches pour que l'indésirable quitte le pays. Le receveur, qui possède en Reviriot un excellent collaborateur, ne veut rien savoir.

— Il vous distribue convenablement vos lettres. C'est un honnête homme. Il n'a jamais gardé, par devers lui, des mandats à vous destinés. Il est ponctuel, sérieux, n'a pas mauvais caractère. Somme toute, c'est un agent fort convenable et dont il me déplairait de me séparer.

Devant ce consciencieux fonctionnaire, sur qui la haine n'a pas de prise, on s'incline. Mais l'opinion publique ne désarme pas. Qu'à cela ne tienne, elle essaiera sa force ailleurs. Et les lettres anonymes pleuvent à la police.

Reviriot a acheté une vache, 6 000 francs. Avec quoi l'a-t-il payée ?

Le facteur prouve qu'il a déplacé de son livret de caisse d'épargne 6 000 francs amassés petit à petit pendant de longues années.

— Reviriot a tellement battu le père Cornillon que celui-ci en est mort. On était obligé de l'enlever de ses mains. Il voulait son magot et la maison dont il hérita à sa mort.

Le père Cornillon était un brave homme qui avait adopté la femme du facteur, fille de l'Assistance publique. Il vivait avec le couple, peut-être de temps en temps rudoyé comme le sont souvent les vieux à la campagne, mais sans violence et souffrait d'une hernie.

Un mois après le crime, il mourut subitement et le docteur venu constater le décès attribua celui-ci à une péritonite causée par la hernie.

— Reviriot a dit à René Vallot, jeune homme habitant du pays avec qui il avait passé une partie de l'après-midi du crime : « Si on l'interroge, tu diras que tu m'as vu partir vers 16 h. 30 seulement. C'est bien compris, n'est-ce pas ? »

Reviriot put prouver qu'il était bien revenu du bois à cette heure et que, par suite, il n'avait pas eu besoin de faire la leçon à personne pour indiquer l'heure précise aux policiers.

— Reviriot a étranglé un de ses enfants en bas âge.

Un jour, lui et sa femme étaient sortis quelques instants, laissant au logis un bambin d'un an, encore au berceau. L'enfant, vigoureux, s'étant éveillé, voulut grimper aux barreaux de la barcelonnette. Comment s'y prit-il ? Il tomba à l'extérieur. Les petites menottes ne purent soutenir le frère corps et la tête passa au travers des barreaux. Ceux-ci, faits de bois léger et souple, se refermèrent sur le cou du pauvre innocent. Le corps fit poids. Et les malheureux parents trouvèrent en rentrant le bébé étouffé. Leur désespoir aurait enlevé à tout témoin impartial l'idée qu'ils avaient pu commettre le crime monstrueux.

Alors, l'ire de certains ne connut plus de bornes. Quand il passait dans les rues, personne ne se gênait pour dire à haute voix au facteur :

— Voilà l'assassin du père « Maout ».

La nuit, des pierres étaient lancées contre sa porte ou contre ses fenêtres, cassant des vitres. Certains commerçants refusèrent de

(Suite page 14.) J.-B. LACROIX.

Nous avons consacré divers articles à la question des « Bal' d'Af ». Nos lecteurs se souviennent notamment de celui, si courageux et si pathétique, qu'écrivit notre éminent collaborateur Maurice Coriem. Nous revenons encore aujourd'hui sur ce sujet, en publiant une enquête très documentée sur les tribunaux militaires qui fera mieux comprendre dans quelles conditions les soldats sont envoyés aux pénitenciers d'Afrique.

## I LES TRIBUNAUX MILITAIRES ET LES JOYEUX

On se souvient des campagnes de presse qui, pendant tant d'années, ont réclamé l'abolition des conseils de guerre. Beaucoup d'entre elles furent généreuses, désintéressées, et la plus poignante assurément fut l'enquête du regretté Albert Londres, consacrée à « Biribi » sous le titre romanesque : *Dante n'avait rien vu*.

Ces campagnes ont fini par l'emporter et ont suscité une réforme équitable : une loi du 9 mars 1928 a réformé le code de Justice militaire pour l'armée de terre et, en même temps, adouci le régime des pénitenciers d'Afrique.

Les conseils de guerre sont devenus des « tribunaux militaires » et nous verrons plus loin que la réforme ne se réduit pas à un changement d'étiquette : on a fait un effort réel pour obtenir plus d'impartialité dans l'exercice, jusqu'alors redoutable, de la justice aux armées.

J'ai assisté à maintes reprises aux séances du tribunal militaire de Tunis. J'y ai vu défiler devant le président de ce tribunal, qui est maintenant — rappelons-le tout de suite — un magistrat civil, nombre de ces « enfants du malheur » que comptent la Légion et les Joyeux. J'y ai entendu des réquisitoires virulents, mais aussi des plaidoiries émouvantes. Et j'ai constaté que les sentences rendues n'avaient nullement ce caractère implacable qu'on attribuait autrefois aux conseils de guerre. La pitié, l'indulgence ne leur sont pas étrangères.

Combien de fois, les uns ou les autres, au temps de notre service, avons-nous entendu un adjudant grincheux nous menacer de ces mots terribles :

— Vous, je vous ferai passer au falot. Si le fait, en France, de passer au falot, c'est-à-dire de comparaître devant un conseil de guerre — aujourd'hui un tribunal militaire, — était pour donner le frisson, à plus forte raison la menace pouvait, en Afrique, émouvoir les plus fortes têtes. Eh bien ! je crois que là, comme ici, il ne faut pas exagérer l'épouvante.

Au reste, voici trois histoires authentiques qui se sont déroulées dans le ressort du tribunal militaire de Tunis, trois histoires typiques qui peuvent passer pour les plus fréquentes : l'aventure héroïque-comique de deux gars atteints par un coup de cafard, une accusation de vol contre sous-officier et les conséquences d'une bagarre avec voie de fait contre un supérieur.

## II UN COUP DE CAFARD

On s'initie comme on peut à la vie de la mer. Louis

Ci-contre : Un beau tatouage.

et Max avaient passé leur enfance et leur jeunesse sur les quais du Vieux Port de Marseille, parmi l'odeur forte des fruits marins, l'odeur sucrée des fruits exotiques, le relent des ruisseaux sales et la magnificence du soleil. Ensemble, ils avaient dévalé — sur leur fond de culotte — les pentes de la colline d'Endourne. Ensemble, ils avaient barboté dans l'eau du port aux reflets huileux.

Puis, avec la fin de l'adolescence, était venu l'âge du service militaire. Avant de débiter dans la vie, il faut apprendre à porter les armes. Max s'en fut à Toulon et s'embarqua sur un navire de guerre ; Louis prit le bateau pour la Corse et fut incorporé dans les équipages de la flotte pour dix-huit mois.

Ils pensaient ne pas se revoir de sitôt. Il s'écrivirent pourtant d'abord. Pris par les occupations du service et des soucis nouveaux, ils relâchèrent leur correspondance peu à peu. Des mois passèrent. Ils ne s'oubliaient pas et l'amitié restait solidement ancrée dans leur poitrine, mais leur double image commençait à s'effacer dans le souvenir de leurs regards.

Or, voici qu'un beau jour, ils se retrouvèrent au moment où ils s'y attendaient le moins, ils se retrouvèrent au fin fond de la Tunisie, au bord du désert.

La rencontre inattendue se fit dans le camp du premier bataillon d'Afrique, où ils avaient été envoyés, l'un et l'autre, par mesure disciplinaire.

Surpris, éberlués par cet étrange concours de circonstances, les deux amis s'embrassèrent longuement, sous le chaud soleil de Tatahouine. C'était deux têtes un peu trop près du bonnet, deux gaillards au sang vif et au poing leste. Ce n'est pas chose rare dans la flotte ! Max était devenu Max le Fou et Louis avait été surnommé La Pipe. Sobriquets de marins qui restent parfois toute la vie.

A Tatahouine, nos deux hommes, prudents d'abord, s'évertuèrent à se bien tenir afin de décrocher ce que les soldats appellent « un bon filon ». C'est ainsi que le premier obtint la place flatteuse de barman au cercle des sous-officiers et que le second devint maître baigneur aux douches.

Ce n'était peut-être pas encore la belle vie ; du moins, pour nos lascars, l'existence pouvait passer pour supportable.

Quatre mois s'écoulèrent de la sorte, sans histoire.

Autour d'eux tout était calme. Seulement, de temps à autre, une rixe avec des Joyeux « pas réguliers ». Il faut bien se faire respecter quand on est un homme.

Cependant, une de ces rixes a cette conséquence inattendue : un matin, on lit au rapport qu'interdiction est faite à Max de fréquenter les bataillonnaires. On lui a donné en effet un poste de confiance et l'on craint pour lui les mauvais conseils.

Cette mesure, anodine d'apparence, est terrible pourtant. Désormais Max ne pourra plus revoir son ami d'enfance, le maître baigneur La Pipe ; il ne pourra plus passer de longues heures avec lui à bavarder, en évoquant les souvenirs de leur jeunesse ; il ne pourra plus se promener avec lui sous les maigres palmiers proches du camp.

C'est ce que Max explique à La Pipe, un soir, cachés tous deux dans l'ombre d'un baraquement.

Ils ne peuvent se résoudre à cette séparation brutale. Un coup de cafard leur embrume la cervelle. Des projets insensés les grisent :

— Mieux vaut désertier ! dit l'un.

— Je veux bien, répond l'autre, mais as-tu pensé aux dangers du Sahara, aux longues étapes dans le sable avant d'atteindre la gare de Gabès ?

— Bah ! il ne faut pas s'en faire ! Nous ne sommes pas des femmes. Avec un peu de chance, on y arrivera.

Aveuglés par le mirage de la liberté, aussi insouciant que des gamins qui vont risquer une escapade, ils décident de partir tout de suite.

Dans le baraquement du cercle, dont Max a la clef, ils s'approvisionnent de boîtes de conserves et rallent un peu d'argent dans les tiroirs. Puis, tels qu'ils sont, sans prévenir aucun de leurs camarades, ils quittent le camp des Joyeux.

Pendant des heures et des heures, ils

marchent dans le sable brûlant. Ils savent qu'on accorde une prime aux Bédouins qui ramènent des fugitifs. Ils évitent habilement la rencontre de ces gendarmes bénévoles et marchent, et souffrent, et peinent sans se plaindre. L'espoir de la liberté qu'ils voient poindre leur fait supporter la fatigue et les tourments de la soif.

Un jour et une nuit encore, ils poursuivent leur odyssée. Enfin, un matin, à l'aube, comme ils se sentent épuisés, ils décident de prendre un peu de repos sous une touffe de plante épineuse. A ce moment la détonation d'un mousqueton claqué dans l'air sonore et remet sur pied, d'un coup de jarret, les deux déserteurs.

— Haut les mains !

Sur leurs chevaux se dressent des goumiers lancés à leur poursuite dans le désert. Le coup de feu avertisseur a fauché net toute espérance. Sans songer le moins du monde à résister, ils se laissent attacher par les poignets à la queue de chevaux. Et le peloton de police se met en route vers la section de discipline de Médénine.

Au camp, les deux hommes se laissent tomber, n'importe où, recrus de fatigue.

— Debout ! Il faut comparaître maintenant devant le lieutenant qui commande la section spéciale. Il interroge :

— Qui êtes-vous ?

— Chasseur Le Fou et chasseur La Pipe, répond Max imperturbablement.

— Pourquoi avez-vous quitté Tatahouine ?

— Nous sommes partis en mission secrète et en échelon de reconnaissance ! répond Louis avec le même aplomb.

Mais le lieutenant en a entendu bien d'autres. Il ne sourcille pas et réplique :

— Très bien, mes gaillards ! Mais, en attendant que vous fassiez le relevé des points d'eau, demi-tour à droite, droite ! et en colonne par un : point de direction, le cahot !

C'est là qu'on les enferme, tout grelottants de fièvre et n'ayant pour couche qu'un rude lit de pierre.

Le lendemain, nouveau départ, toujours à pied, et sous un soleil implacable, pour regagner Tatahouine. La route est comme chauffée à blanc. Encadrés par les goumiers indifférents, Max et Louis se traînent lentement et l'on ne peut savoir si les petites gouttes qui ruissellent sur leurs joues sont des gouttes de sueur ou des larmes.

Pourtant, l'un d'eux parfois tente d'encourager son camarade et plaisante :

— C'est « du peu », va ! A cinquante-deux ans, on sera malgré tout de la classe !

Enfin, après une étape de cinquante kilomètres qui a achevé de mater les deux hommes, ceux-ci aperçoivent, au bout de la route, le bouquet de palmiers d'une oasis et le minaret étincelant d'une petite mosquée. Ils sont revenus à leur point de départ.

Cette fois, c'est devant le chef de bataillon qu'ils comparaissent.

— Chasseur Le Fou, interroge-t-il, pourquoi avez-vous tenté de désertier ?

L'homme se redresse et crâne de nouveau :

— Mon commandant, j'en avais marre de porter les cheveux longs et comme, ici, il n'y a que des coiffeurs « fada », j'ai voulu aller jusqu'à Médénine pour me faire couper les cheveux à la mode.

En même temps, il retire son képi à visière cassée et son crâne, rasé de près, apparaît nu comme une bille de billard.

Le commandant fait comme s'il n'avait rien vu ni rien entendu, il s'adresse à l'autre fugitif :

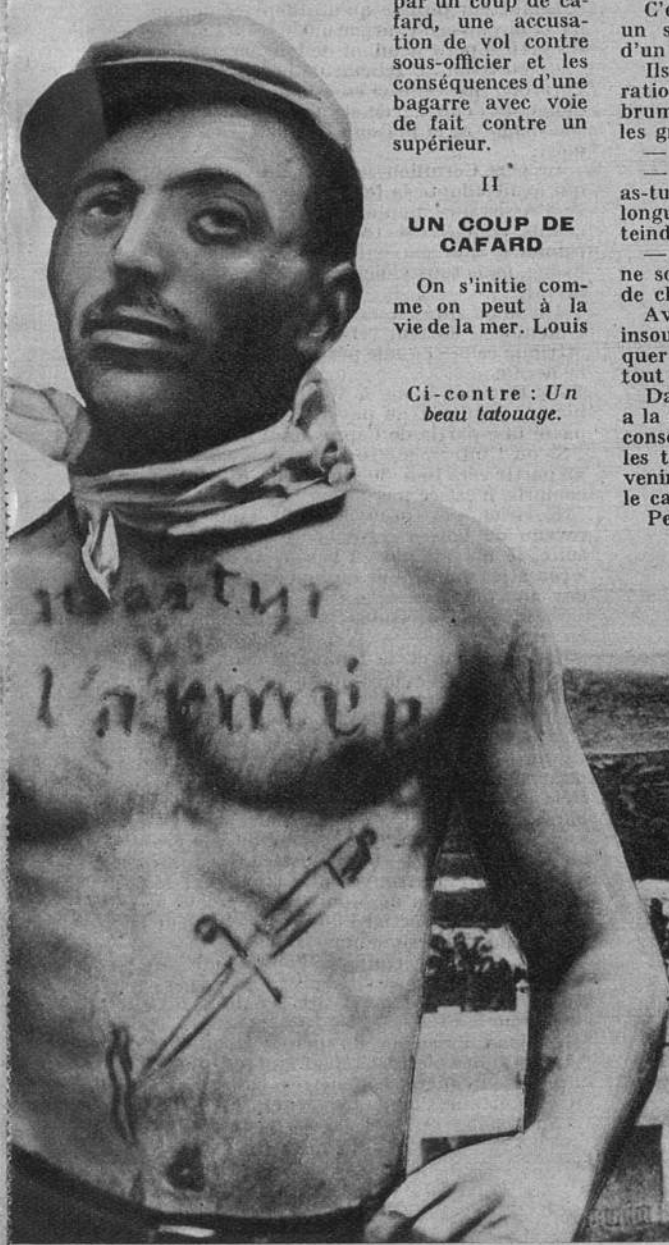
— Et vous, chasseur La Pipe, pourquoi êtes-vous parti ?

— Je m'en vais vous expliquer, mon commandant ! répond La Pipe, aussi goguenard. J'ai mal à la main et le major n'a pas voulu me reconnaître. Alors, j'ai résolu de former un convoi avec Max le Fou pour aller passer la visite devant le major du peloton de discipline.

— Mais les goumiers vous ont découverts à plus de dix kilomètres après le camp de Médénine ?

— C'est que, probablement, nous ne savons pas nous diriger, à la manière des

# Tu feras cui fall



Vue générale de Tatahouine.





# Asserius Calot!



Au dessus : Ce sont des goumiers lancés à leur poursuite.

Bicots, en regardant les palmiers du désert.

Et Max ajoute avec, cette fois, une réelle supplication dans la voix :

— Nous vous demanderions, mon commandant, de nous faire mettre le plus tôt possible en cellule : nous avons cent-dix kilomètres dans les jambes !

On fit droit à cette originale requête et nos deux compères furent conduits aux locaux disciplinaires, La Pipe pour soixante jours de cellule, Le Fou en prévention de conseil de guerre pour vol et abus de confiance. Ils trouvèrent moyen encore de crâner. C'est ainsi que Max déclara narquoisement :

— Bah, je vais aller en chercher pour cinq ans : ce n'est pas la mer à boire. Le commandant compte déjà seize ans de service ; moi qui suis jeune, je peux bien en tirer vingt.

Cette réflexion lui valut, en supplément, quinze jours de cellule.

Ce qui fait qu'au lieu de rester à ne rien faire dans son cachot — les hommes en prévention ne travaillent pas — il se vit obligé d'accompagner son ami La Pipe au charmant exercice de la « pelote ». Avec un barda de 45 kilogrammes sur les épaules, il dut tourner en rond, au pas gymnastique, avec les autres punis.

Il semble, n'est-ce pas, que son compte était bon ?

Eh bien ! rassurez-vous ! Le commandant du premier bataillon n'était pas novice. Il n'ignorait pas ce qu'est le coup de cafard qui fait faire tant de bêtises aux jeunes cervelles. Il savait aussi la manière de conduire les hommes. Après avoir montrés une réelle indulgence pour La Pipe, il se montra encore plus clément pour le Fou, qui, sa punition achevée, rentra dans le rang.

Ainsi finit l'aventure de deux déserteurs qui auraient dû passer en conseil de guerre et n'y passèrent pas.

### III

#### QUAND ON MANGE LA GRENOUILLE

Zarzis est une petite localité du Sud-Tunisien, située sur le bord de la mer, dans un cadre enchanteur tout peuplé de palmiers harmonieux.

C'est là que tient garnison un peloton disciplinaire de spahis. Le contingent en est fourni par tout ce que le 4<sup>e</sup> régiment compte de mauvaises têtes.

Leur chef de corps pense, sans doute avec raison, qu'un petit stage dans le bled de Zarzis ne peut que mettre du plomb dans la cervelle de ses hommes.

Il s'agit en cette affaire du vol de la caisse du peloton, dont le montant s'élevait à quarante mille francs environ.

Ce vol eut lieu la nuit, dans des circonstances étranges.

Un incendie flambait dans le voisinage du camp.

L'adjutant responsable de la caisse n'était pas à son poste.

Les sentinelles en faction ne remarquèrent rien d'anormal.

Quand, au matin, on s'aperçut de la disparition des fonds, les soupçons se portèrent tout de suite sur trois ou quatre loustics qui, durant l'incendie, étaient restés au camp.

On les cuisina longuement, sans résultat. Néanmoins, on les conduisit aux locaux disciplinaires et une minutieuse enquête fut ouverte. Peu après, cependant, on finit par se rendre compte que l'on avait fait fausse route et l'on sortit les malheureux de prison.

Du coup, comme il ne restait plus que lui de suspect, on se tourna vers l'adjutant B... détenteur de la caisse.

Il fallut étendre l'enquête jusqu'à Sfax, d'où venait ce gradé, et là on découvrit qu'il avait fait des dettes un peu partout dans la ville et au mess des sous-officiers.

Un « ami » bien intentionné laissa entendre que B... lors de sa dernière permission, avait « jeté l'argent par les fenêtres » dans les quelques maisons de plaisir et les cafés de Sfax.

Ses dépenses, sûrement, étaient au-dessus de ses moyens, simplement constitués par sa solde d'adjutant.

Un Bal d'Al'.

Il n'en fallut pas plus pour mettre B... en état d'arrestation et pour l'envoyer en prévention de conseil de guerre à la prison militaire de Tunis, sous l'inculpation de détournement de fonds destinés au peloton.

Il y resta de longs mois. L'instruction fut longue, tâtonnante, semée de difficultés.

L'adjutant choisit comme défenseur M<sup>e</sup> D..., un jeune avocat tunisois plein d'avenir.

Enfin, à l'automne, l'affaire vint pour être jugée à l'audience. C'était un vendredi.

Les quelques affaires qui précéderent furent expédiées à la va-vite : elles n'avaient guère d'importance.

Enfin on en arriva au vol de la caisse. Devant l'adjutant, impassible et précis dans ses réponses, défila un nombre important de témoins. Les uns furent favorables à l'accusé, les autres lui furent hostiles.

La déposition la plus remarquée fut celle du colonel commandant le 4<sup>e</sup> spahis.

Bel officier, aux allures aitières, avec son monocle, son dolman écarlate et sa cravache, il présenta les résultats de l'enquête personnelle à laquelle il s'était livré, et ce avec le plus pur accent de Paname.

Ce ton traînard et pittoresque de faubourien contrastait étrangement avec les galons de colonel et le monocle vissé dans l'orbite.

— Je savais bien, déclara cet officier supérieur, que B... « avait planté des drapeaux » aux quatre coins de Sfax... Mais ça, mon président, qu'est-ce qui n'en fait pas autant ?... B... avait la folie des grandeurs. Il voulait briller, avoir sa voiture comme tout le monde. Ça pose d'avoir une voiture ! Ainsi moi, chef de corps... Mais entre « planter des drapeaux » et « manger la grenouille » il y a de la marge !

En somme, déposition défavorable à l'inculpé sous une apparence bon enfant. Puis ce fut le réquisitoire, assez violent, du commissaire du Gouvernement.

Après quoi la parole revint à la défense.

M<sup>e</sup> D... n'est pas un bavard. Non. Il ne s'embarque pas dans de longues périodes ronflantes. Il préfère les détails nets, l'argumentation serrée, les remarques incisives, les mots qui font image.

Finalement, faute de preuves, l'adjutant B... fut acquitté.

L'audience avait duré de 10 heures du matin à 8 heures du soir, avec une suspension de deux heures pour le déjeuner.

C'est une affaire qui comptera dans les archives du greffe de Tunis, car elle prouve qu'un tribunal militaire ne juge pas sur les soupçons ou les apparences. Tout comme un tribunal civil, il se refuse à condamner sans preuve.

### IV

#### VOIES DE FAIT ENVERS UN SUPÉRIEUR

Nous avons déjà vu deux des cas les plus fréquents soumis aux tribunaux militaires. Voici le troisième, qui n'est pas le moins fréquent !

Ce jour-là, un dimanche, la compagnie de Joyeux est cantonnée à Ben Gardane et le commandement lui a accordé « quartier libre » depuis le réveil jusqu'à l'extinction des feux.

Douze heures de liberté ! Comment ces gaillards vont-ils en profiter ?

Le matin, rien. En attendant l'heure de la soupe, ils se contentent de faire un brin de toilette, de se raser avec un peu plus de soin que d'habitude et de préparer les effets de sortie.

Onze heures : la sonnerie du clairon appelle à « la grille » les hommes, qui ne sont pas tout à fait une centaine. Midi : la sieste dans les chambres-étuves où, mi-somnolents, ils rêvassent à ce qu'ils pourraient bien faire pour se distraire de leur lourd ennui.

Les plaisirs n'abondent pas dans le Sud Tunisien. Vous pensez bien qu'on n'y trouve pas un cinéma, pas même un billard. Reste l'unique café — nom bien pompeux pour un établissement aussi misérable ! — où l'on ira s'asseoir tout à l'heure si l'on a un peu d'argent pour se payer un litre de vin.

Vue du camp de Tatahouine.



—Après ? Mon Dieu, oui ! il y a encore la petite maison de tolérance. L'une complète l'autre. Toujours si l'on possède quelques économies, après avoir trinqué avec des camarades, on ira rendre visite à ces dames.

Et la fête commence.

Frédo et Mimile, deux inséparables copains, se mettent en route pour cette nouvelle tournée des grand-ducs. Le café d'abord. Il fait chaud, il fait soif. Les deux bataillonnaires demandent quelque apaisement à la fraîcheur un peu rugueuse du « saignant ». Le coup est régulier, chacun paye sa tournée. Puis, comme Frédo a reçu un mandat quelques jours plus tôt, il propose à son camarade une tournée d'annis.

Le patron fait d'abord quelques difficultés pour remplir les verres du merveilleux liquide opalin. La vente de l'alcool aux Joyeux est soigneusement réglementée par le commandement. Pourtant, le cafetier, qui a bon cœur, finit par céder et, au risque de voir son établissement consigné à la troupe pendant une semaine ou deux, il sert les deux amis à nos lascars.

D'une lampée les verres sont vides. Mais le moral est meilleur. Mimile et Frédo sortent du café et, naturellement, se dirigent vers la maison close.

Dans la salle, c'est l'affluence des dimanches : des Joyeux « en bombe » comme les nouveaux venus, quelques sous-officiers qui ont échoué là eux aussi, par désœuvrement, quelques Arabes du bled, silencieux, avec des yeux brillants.

Est-ce l'effet de l'alcool ou les cinquante degrés de chaleur ? Mimile et Frédo titubent et, comme de gais fêtards descendant de Montmartre, ils chantent.

Non pas une chanson à la mode. La chanson à la mode arrivera ici dans deux ou trois ans. Un refrain des enfants du malheur :

*Toi, pauvre Joyeux, qui du fond de ton cachot  
Retiens par fierté les larmes et tes sanglots,  
Qu'attends-tu du bataillon,  
Qu'attends-tu de la France... ?*

Ce beau poème est fauché dans sa fleur par une interruption brutale :

— Eh là, les gars, ferme-la !

Les chanteurs, croyant avoir mal entendu, regardent autour d'eux. Une chaleur leur fait bourdonner les oreilles.

— De quoi ? de quoi ? demandent-ils d'un ton gavroche.

Mais voici qu'un sous-officier s'est levé et s'est avancé vers eux en disant :

— Oui, c'est moi qui vous ai dit de la fermer !

Mimile réplique par une injure. Frédo par le mot de Cambronne et, avec un bel ensemble, tous deux se jettent sur le sergent.

C'est la bagarre. Le sous-off', n'étant pas le plus fort, appelle à l'aide. Un de ses collègues bondit et vient se ranger à son côté. Des tables sont renversées ; des verres, des bouteilles voltigent dans les airs ; les dames de l'endroit, effrayées, poussent des cris aigus et se sauvent vers leurs chambres. Finalement force reste à l'autorité.

Les deux bataillonnaires sont conduits par les sergents jusqu'au poste de police. Là, encore une fois, Mimile et Frédo tentent une révolte et se ruent sur leur ennemi. Mais la garde est là qui intervient, empoigne les deux gaillards et met fin au combat en les enfermant dans les locaux disciplinaires.

Mimile et Frédo sont bons pour passer en conseil de guerre.

(Suite page 14.)

J. BAZAL.

Le sergent surveillant de la police militaire.



## LE CACHOT.

Ce qui frappe le plus l'être à son entrée dans la prison de Fresnes, c'est le silence, le silence total que personne ne doit troubler.

Dès qu'on a franchi le seuil, que la lourde porte s'est refermée, tout bruit cesse, la vie semble s'arrêter et toute espérance s'évanouir. La brute la plus impassible s'inquiète, frissonne et songe à la mort.

Dès que la condamnée est seule dans sa cellule, la peur du silence monte à son paroxysme et la malheureuse, horrifiée, ne peut se retenir d'éclater en sanglots.

A de longs intervalles, on perçoit le vrombissement des chasses d'eau, le roulement assourdi d'un charriot qui fait trembler les murs, le claquement d'une porte qu'on ferme, le carillon aigu de la cloche qui ordonne l'obéissance passive.

Outre ces bruits mécaniques éclatent de temps à autre des cris de détresse et de souffrance : hurlements de femmes que torture l'hystérie ; clameurs des révoltées qui, à bout de résignation, ne peuvent plus supporter l'isolement ; crépitements des insultes ; rugissements des misérables qu'on châtie.

Oh ! l'épouvante, alors, d'écouter, impuissante, leurs appels stériles, leurs cris de bêtes qu'on égorge !

Lecteurs, je me souviens... Et parfois, pendant des nuits d'insomnie, mon sang se glace : j'entends une de ces damnées crier « au secours, au secours, maman ! » ; mais cet appel suprême à la pitié, ce mot qui devrait faire tressaillir toutes les femmes, n'arrêtent pas la tâche des surveillantes et, implacablement, on descend au cachot celle qui a violé la loi du silence.

Le cachot de Fresnes — le *jetar*, comme on l'appelle dans le jargon des prisons, — a été construit dans le sous-sol. Je l'ai vu un jour en allant au monte-charge, où l'on avait entreposé un lot de plumes et de fleurs dont je devais prendre livraison.

En haut : Les murs des cellules du quartier de correction sont couverts de graffitis.

Ce fut une vision d'enfer dont le souvenir ne sortira jamais de ma mémoire, dussé-je vivre mille vies.

C'est un trou, un cloaque. Un goût de pourriture me prend à la gorge ; l'humidité me pénètre et me transite. Les murs suintent et j'ai dû les palper pour savoir, car le trou est noir ; le soupirail qui devrait l'éclairer, qui devrait l'aérer, touche le plafond et une grille l'obstrue. Pas un meuble, ni chaise, ni table, ni lit. Ce trou est vide ou à peu près : une planche rugueuse inclinée, fixée à l'un des murs, en est le seul ornement.

Et c'est dans cet égout que la Société, au vingtième siècle, permet l'enfouissement d'un être pensant !

Ma raison chancelle, mon cœur s'emplit de haine... oui, de haine, car je sais trop à quelles effroyables tortures est vouée la bête humaine que l'on a traînée au « jetar ».

Privée de cantine, privée de promenade, de correspondance et de visite, elle vit dans l'effroi de tout bruit suspect, affalée sur la planche qui lui sert de grabat.

Elle attend perpétuellement sa pâtée, qu'on ne lui jette que tous les quatre jours : une écuelle de soupe aux légumes. Les autres jours, le pain et l'eau sont ses seuls aliments. Elle croupit dans la crasse, son peigne et son savon sont restés dans sa cellule.

La bête vit dans le néant.

Or, — écoutez bien, lecteurs — j'ai connu des femmes qui ont vécu quinze jours, trente jours et même *soixante jours* au cachot !

Hâves, décharnées, secouées de tics nerveux, je les ai vues se traîner, hébétées. Leurs yeux éblouis ne voyaient plus, leurs têtes tombaient sur leurs poitrines, leurs bras pendaient inertes, leurs jambes flanchaient. La tuberculose rongait leurs poumons ; elles toussaient horriblement. Dans la cour de Saint-Lazare, j'ai vu une femme, sortant du cachot après trente jours de punition, s'affaisser dans une longue syncope dès qu'elle fut au contact de l'air et du soleil.

Quelle conscience peut admettre qu'une simple punition infligée pour une faute contre le règlement surpasse cent fois en souffrance la peine prononcée par le tribunal ?

Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, le martyre de la femme punie du « cachot simple » peut être encore rendu plus douloureux.

C'est ainsi que l'on douche à plein jet la prisonnière qui ne se soumet pas et qui tente de se rebeller. L'eau ruisselle, transperce les hardes de la malheureuse, qui, sans linge de rechange, restera mouillée aussi longtemps que la chaleur de son corps ne les aura pas séchés. Qu'importe ? Les bêtes ne se séchent-elles pas toutes seules ? L'eau inonde le sol du cachot d'où elle ne disparaîtra qu'à la longue. La belle affaire ! Si on se préoccupe d'assécher une étable, c'est qu'une vache coûte cher !

Si la douche ne calme pas instantanément la fureur de la prisonnière, on lui passe la camisole de force. Toute résistance est vaine. Tout effort tenté la souffrance. C'est un appareil infernal, une mécanique atroce, et le nom de son inventeur devrait être maudit à l'instar de celui de Torquemada.

Dès que la patiente est bouclée dans son

armature, elle ne peut plus que gémir. Elle est paralysée. Si elle fait le moindre mouvement, l'étau se resserre. L'effroyable torture des bras, repliés derrière le dos, devient intolérable et la rebelle domptée bave des supplications vaines.

Qui a dit que les supplices de l'Inquisition étaient abolis ?

Raymonde D..., cette monomane du vol dont j'ai longuement parlé dans le *Pourrissoir*, m'a raconté qu'à Rennes, une des prisons de femmes, avec Haguenaou, où la répression sévit le plus féroce, une « camisolée » était devenue folle après quelques heures de ce supplice horrible. Elle-même, après trois semaines de cachot, avait eu les pieds gelés.

Etendue sur sa planche, en proie à des douleurs atroces, elle ne put se lever, comme l'exige le règlement, lorsque la surveillante entra. Rouge de colère et de vanité blessée, celle-ci s'apprêtait à la rappeler sèchement à l'ordre ; mais, comme elle s'approchait, elle eut un haut-le-corps en apercevant le visage livide et ravagé de la recluse.

— Qu'avez-vous à faire une tête pareille ?

— J'ai les pieds gelés.

Et la malheureuse découvrit ses jambes inertes et ses pieds violacés.

La geôlière pâlit et s'en fut informer le directeur, dont cet accident aurait pu troubler la béate tranquillité, surtout en cas d'aggravation. Quelques instants après, Raymonde était transportée à l'infirmerie, où elle resta plusieurs mois avant sa guérison.

Peut-on admettre qu'une punition puisse comporter de telles conséquences ? Œuvre-t-on pour la réhabilitation du criminel quand on ajoute à la prison la torture du cachot ? C'est la gangrène ajoutée à la plaie et, cette addition du pire au mal, je me refuse à la croire utile au redressement du condamné, nécessaire à la défense sociale.

Mais je n'ai pas fini d'égrener le chapelet des tourments qui peuvent être infligés aux femmes punies de cachot.

On peut encore leur faire souffrir les affres du « cachot obscur ».

C'est alors la vie dans les ténèbres sépulcrales.

D'après le règlement, le soupirail ne doit être fermé, pour cette punition, que pendant une heure ou deux, mais il arrive souvent que la gardienne, insensible, fait durer le supplice aussi longtemps qu'il lui plaît et transforme une créature qui voit en une aveugle horrifiée.

Il faut bien le dire — mais comment pourraient-elles remplir leur fonction s'il en était autrement ? — les geôlières de Fresnes et des autres prisons sont des femmes qui, en général, ignorent la pitié. Filles ou femmes de geôliers, elles en ont hérité leur déformation professionnelle. Nourries dans le temple de la torture, elles trouvent tout ce qui s'y passe naturel.

A vrai dire, leur vie n'offre guère d'imprévu et, quand elles se laissent aller à faire quelques confidences à certaines prisonnières qu'elles jugent dignes de les écouter, elles laissent percer le morne ennui qui les accable. Un seul rêve les fait soupirer d'un bout de l'année à l'autre : le congé.

Lorsque leur service de surveillance prend fin, que sonne l'heure de la relève, elles n'ont même pas, pour gagner leur logis, les distractions offertes par la rue. L'Administration a fait construire pour ses gardiens, dans l'enceinte de la prison, des pavillons flanqués de jardinets fabriqués en série sur un modèle unique et sans charme. La vie journalière des gardiennes est ainsi perpétuellement contrôlée, non seulement par les chefs, mais encore par

En bas : La cellule matelassée pour les prisonnières atteintes d'une crise de folie.



les camarades jaloux qui jouent en virtuoses de la dénonciation et connaissent, aussi bien que Basile, les roueries de la calomnie.

Jé n'ai pas la prétention de présenter ce portrait type de la geôlière de Fresnes, quoique fait d'après nature, comme un portrait absolument général. Il est fait en synthèse et, parmi les modèles qui ont posé, j'en sais qui ont des qualités que j'ai omises.

De même que des gouttes d'eau pure font tâche sur un plancher très sale, j'ai trouvé trois femmes qui faisaient exception à la règle.

La première se révéla dans un geste : je traversais le hall et passais, dûment « encaoulée », à proximité d'une table devant laquelle était assise une jeune surveillante, lorsque je la vis brusquement étaler avec affectation un numéro d'un journal d'idées avancées, que dirigeait à l'époque le député Pierre Brizon. Ce fut bref et, dès qu'elle fut certaine que j'avais lu le titre, elle replia très vite le journal, craignant évidemment d'être surprise par « Madame Sous-Chef », toujours aux aguets.

Malheureusement, cette jeune fille n'appartenait pas à ma division et ce n'est qu'à la faveur de ses gardes de nuit que nous pûmes échanger nos idées et converser d'une foule de sujets étrangers à la prison.

Ce fut aussi la nuit que la seconde de ces femmes, qui avait dépassé la quarantaine, se lia avec moi. Veuve d'un porte-clefs, elle était mère d'une jeune fille qu'elle avait mise en pension pour lui éviter le contact du personnel pénitentiaire et l'orienter vers une profession mieux à son goût. Chaque fois qu'elle était de service de nuit — la nuit, mesdames Chef et Sous-Chef dorment — elle m'apportait quelques biscuits secs, malgré le risque d'un procès-verbal et même d'une mise à pied. Elle s'ingéniait à me redonner courage avec des phrases maternelles : « vous réussirez, vous serez bientôt libre... avant moi !... C'est une honte de vous avoir emprisonnés... » Elle parlait au pluriel, car, par un sentiment de délicatesse émouvant, elle n'oubliait jamais mon mari dans ses prédictions de bonheur.

L'ordre de ma libération conditionnelle arriva si inopinément, ses diverses formalités s'accomplirent si vite, que je n'eus pas la possibilité de voir cette brave femme le jour de mon départ. Mais, s'il est certain qu'elle regretta mon adieu, je suis plus sûre encore qu'elle fut heureuse de ma joie d'être libre.

La dernière de ces geôlières que mon destin m'a permis de connaître aimait beaucoup parler avec moi. Quand son tour de service arrivait, elle se faufilait souvent dans ma cellule et nous échangeons nos idées. Je m'étonnais fort de l'entendre développer des théories si contraaires au métier qu'elle avait choisi, si déplacées dans un tel lieu. Mais sans doute la crainte du lendemain l'empêchait, seule, de dire adieu à ce qu'elle appelait son odieuse profession.

Les prévenances de ces trois surveillantes m'aidaient à supporter les brimades de leurs collègues, particulièrement celles de M<sup>me</sup> M.g.n.t., qui était la bête noire de leur troupeau.

Celle-ci ne savait qu'inventer pour me tourmenter. Tantôt elle refusait de faire mettre à la poste les lettres que j'avais écrites, sous le prétexte qu'elles contenaient des choses interdites par le règlement, et elle me forçait à les recommencer deux et trois fois ; tantôt elle ne me donnait pas celles qui m'étaient destinées, soit parce que les correspondants n'avaient pas été

spécialement autorisés ou que leur degré de parenté ne lui avait pas paru suffisant. Une autre fois, elle trouvait trop longues les lettres que l'on m'écrivait. Alors, il fallait la voir prendre des poses et jouer la méditation profonde, tels ces juges de Daumier qui prennent leur tête entre leurs mains pour ne penser à rien. C'était un régal... Mais je le payais cher, car elle déchirait une ou deux pages de mes lettres.

Je résolus d'agir et je demandai une audience au directeur : j'étais encore naïve et j'ignorais que la porte de ce personnage de marque fût si bien défendue par toute la séquelle de ses subordonnées qu'il était presque impossible de la forcer. En effet, il faut d'abord que la détenue adresse par écrit à madame Chef une demande relatant les motifs de l'audience ; ensuite que madame Chef, après avoir lu la lettre et jugé de son opportunité, décide de la transmettre telle quelle ou d'en faire rédiger une nouvelle qui devra relater tout ce que la requérante a l'intention d'exposer au directeur. Or, lorsque ces formalités ont été accomplies, la réponse que reçoit la détenue est presque toujours invariable : « Monsieur le Directeur n'a pas de temps à perdre. »

La pièce qu'on vient de jouer, c'est « La requête escamotée ». Toute la troupe la connaît par cœur.

Mais je suis tenace. Je savais que les prisonnières qui avaient été mes compagnes à Saint-Lazare correspondaient chaque semaine avec leurs amants, devenus, pour la circonstance, leurs fils, frères, cousins ou très proches parents ; je ne pouvais pas admettre qu'on me refusât le droit d'écrire au père de ma fillette, qui, reconnue par lui, portait son nom, et que l'on se permit de confisquer les lettres qu'il m'adressait. Je me plaignis au Préfet de la Seine, qui fut bien obligé d'acquiescer à ma demande puisque ce droit est sanctionné par la loi. Y eut-il mécontentement dans la troupe des escamoteuses ? Je ne sais. Mais je pus dès lors correspondre régulièrement avec mon compagnon. Leurs manigances avaient tout de même réussi à me priver de ce plaisir pendant des semaines ; aussi je leur en garde une certaine rancune.

Un bonheur arrive rarement seul. Quelques jours après, j'eus la chance d'être choisie comme comptable par M<sup>me</sup> B..., concessionnaire, pour la prison de Fresnes, de l'industrie des fleurs et plumes et de la fabrication des cahiers de papier à cigarettes... L'enfer entr'ouvrait ses portes. Les chaînes se desserraient.

J'accompagnais ma patronne dans les cellules. Je l'aidais à distribuer le travail et faisais le relevé des salaires accordés aux ouvrières, qui non seulement travaillent à des prix dérisoires et bien plus bas que ceux des tarifs syndicaux, mais encore sont astreintes, sous peine de punitions sévères, à une tâche dont le minimum est fixé.

Cette exploitation abusive des prisonnières, qui s'exerce dans toutes les prisons de France, constitue un scandale que je stigmatisais, puisque l'occasion m'en est offerte, comme un auteur l'a déjà stigmatisé dans un excellent livre sur les prisons de femmes : « Les « Centrales » de femmes sont de véritables usines, où se fabriquent les objets les

plus hétéroclites. Les détenues travaillent pour le concessionnaire et à son bénéfice exclusif. On pourrait croire que les articles *made in prisons* sont d'un prix inférieur à celui du tarif commercial. Il n'en est rien ; pourtant l'entrepreneur n'a pas de loyer à payer — les locaux disciplinaires étant mis gratuitement à sa disposition — ni de surveillance à rémunérer ; c'est donc un commerçant très favorisé. Il n'est tenu, en outre, de payer aucune prime d'assurance pour les accidents du travail ; son industrie est à l'abri des grèves ; il est même indemnisé par l'Etat en cas de malfaçon. Il paie enfin ses ouvrières à un taux exceptionnellement bas : cinq francs par jour. Ce salaire qui était de 1 fr. 85 en 1885, de 2 fr. 25 en 1904, n'a donc pas suivi la loi du renchérissement général.

« Sur cette somme quotidienne de cinq francs, la détenue a droit aux quatre dixièmes, soit deux francs. Elle peut immédiatement disposer de deux dixièmes : le reliquat constituera sa « masse », cette caisse d'épargne obligatoire. On a vu, de ce fait, le jour de leur libération des pensionnaires de Rennes s'enorgueillir d'un pécule de plus de trois mille francs !

« L'Etat, on le voit, prélève les six dixièmes du salaire de la prisonnière pour payer une partie de son entretien. Or, l'entretien de 500 détenues, par exemple, coûte encore au Trésor une somme d'environ 317 000 francs. Les entrepreneurs, au lieu d'être un bénéfice pour l'Etat, sont donc une charge pour lui. »

Ma vie était devenue presque normale. Les journées, dont chaque heure, hier, paraissait ne jamais finir, s'écoulaient assez rapidement. Ma cellule avait pris l'aspect d'un magasin de frivolités : le lit, la table, la chaise et même le sol disparaissaient sous les plumes et les fleurs ; les murs se coloraient de leurs reflets et, au hasard des livraisons, je voyais flamboyer les couleurs éclatantes des bluets et des coquelicots ou se fondre les teintes apaisées des pois de senteur et des roses thé. Chaque jour c'était un ravissement nouveau. Les serres les plus somptueuses, les étalages les plus fastueux des fleuristes à la mode n'auraient jamais pour moi l'attrait de ma cellule lorsque vous l'enchantiez, fleurs artificielles de la prison de Fresnes-lès-Rungis !

Mes occupations variaient et m'enrichissaient d'une parcelle d'autorité, car, tandis qu'il est interdit d'avoir le moindre canif la nuit, j'avais la garde des outils des fleuristes et des plumassières, que je comptais par douzaines.

J'accompagnais toujours la patronne dans les cellules où, le cœur étroit, j'observais

les visages et les attitudes lamentables des condamnées qui y crouissaient, quelques-unes depuis plusieurs années.

M<sup>me</sup> B... était une jeune femme blonde, jolie et fort gracieuse. Dès le début de nos relations, elle s'était attachée à moi ; ma franchise lui avait plu et j'avais conquis sa confiance. Dès lors, elle me fit mille gentilles. Elle me gâtait littéralement. Rares étaient les jours où elle ne m'apportât pas, en employant des ruses d'apâche, car elle se savait surveillée à l'entrée, quelques œufs tout frais pondus que je gobais devant elle, ou un sandwich à la moutarde dans lequel je mordais à belles dents. Elle ne savait que faire pour m'être agréable et me laissait, lorsqu'elle me quittait le samedi, sa montre-bracelet « pour me tenir compagnie, disait-elle, jusqu'au lundi matin ».

Tous les jours aussi elle m'apportait le journal. C'était un régal dont j'étais avide et, pour le déguster en toute tranquillité, j'avais imaginé de le lire vautrée sur le sol, dans une position qui n'était guère confortable, mais qui me permettait

de ne pas être prise en flagrant délit par les surveillantes. Je ne m'installais qu'à l'heure ou « Gosse d'aisances », ma bête noire, était partie déjeuner. Dépliant alors le journal, je l'étendais par terre assez près de la porte, de telle sorte qu'on ne me vit pas en regardant par le judas, et je m'allongeais dessus à plat ventre. Je le lisais la tête appuyée aux coudes. Au plus léger bruit dans le couloir, j'escamotais le corps du délit avec une adresse très étudiée et reprenais une attitude normale sans trop me presser, car le règlement n'interdisait pas aux détenues de s'allonger par terre, à mon époque.

Dans les prisons de femmes se fabriquent les objets les plus hétéroclites.



L'intérieur d'une cellule du quartier de correction.

vais les visages et les attitudes lamentables des condamnées qui y crouissaient, quelques-unes depuis plusieurs années.

M<sup>me</sup> B... était une jeune femme blonde, jolie et fort gracieuse. Dès le début de nos relations, elle s'était attachée à moi ; ma franchise lui avait plu et j'avais conquis sa confiance. Dès lors, elle me fit mille gentilles. Elle me gâtait littéralement.

Rares étaient les jours où elle ne m'apportât pas, en employant des ruses d'apâche, car elle se savait surveillée à l'entrée, quelques œufs tout frais pondus que je gobais devant elle, ou un sandwich à la moutarde dans lequel je mordais à belles dents. Elle ne savait que faire pour m'être agréable et me laissait, lorsqu'elle me quittait le samedi, sa montre-bracelet « pour me tenir compagnie, disait-elle, jusqu'au lundi matin ».

Tous les jours aussi elle m'apportait le journal. C'était un régal dont j'étais avide et, pour le déguster en toute tranquillité, j'avais imaginé de le lire vautrée sur le sol, dans une position qui n'était guère confortable, mais qui me permettait

de ne pas être prise en flagrant délit par les surveillantes. Je ne m'installais qu'à l'heure ou « Gosse d'aisances », ma bête noire, était partie déjeuner. Dépliant alors le journal, je l'étendais par terre assez près de la porte, de telle sorte qu'on ne me vit pas en regardant par le judas, et je m'allongeais dessus à plat ventre. Je le lisais la tête appuyée aux coudes. Au plus léger bruit dans le couloir, j'escamotais le corps du délit avec une adresse très étudiée et reprenais une attitude normale sans trop me presser, car le règlement n'interdisait pas aux détenues de s'allonger par terre, à mon époque.

(A suivre.)

JEANNE HUMBERT.



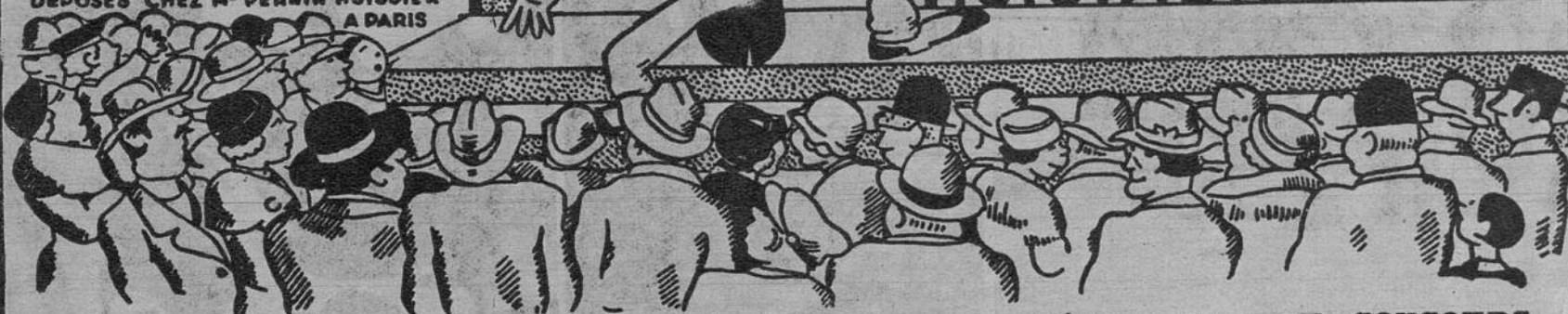




# RÉFLÉCHISSEZ... CALCULEZ... ET...

## GAGNEZ 40.000 Frs.

EN ESPÈCES!  
DÉPOSÉS CHEZ M<sup>e</sup> PERRIN HUISSIER  
A PARIS



Oyez... Oyez... Mesdames, Messieurs,

**ICI:** 4 groupes de 3 cases... attention! Ces 4 groupes ont chacun 2 cases vides.

**LA :** 8 chiffres (1. 3. 6. 7. 8. 9. 10. 11) placez-les dans les 8 cases restées vides pour que dans chaque groupe le **TOTAL** des 3 CHIFFRES soit de 20.

Vous voyez, cela paraît simple... mais réfléchissez!... Vous savez sûrement bien compter, prenez votre temps et gagnez le 1<sup>er</sup> prix de 25.000 frs sans rien risquer. Le problème est amusant et intéressant, voilà pourquoi vous participerez à ce concours.

### Quelques gagnants de nos précédents Concours

- 25.000 frs Mme Hemon, 66 Avenue Hoche, Noisy-le-Sec (Seine).
- 20.000 frs Mme Buchaille Jeannette, 13, rue Saint-Antoine, Paris.
- 7.000 frs M. Pelletier, Aven. St-Marc, Forcalquier (Basses-Alpes).
- 5.000 frs M. Baud Valérie, Montigny-sur-Aube (Côte d'Or).
- 2.000 frs Mme Mace Léone, Saint-Léger-les-Melle (Deux-Sèvres).
- 2.000 frs Mme Jeux, 7, rue Colonel-Oudot, Paris (12<sup>e</sup>).

### RÈGLEMENT DU CONCOURS

- 1<sup>o</sup> En indiquant vos nom, prénoms, adresse et le nom de ce journal, reproduire sur une feuille de papier le problème posé et résolu.
- 2<sup>o</sup> Chaque participant sera informé personnellement du nombre de points obtenu, et sera prié d'effectuer un seul et modique achat, à l'aide du catalogue qu'il recevra. Garantie d'Echange ou de Remboursement en cas de non satisfaction.
- 3<sup>o</sup> Les réponses seront jugées devant M<sup>e</sup> PERRIN HUISSIER, par des fonctionnaires de l'Etat, qui décerneront les prix d'après le nombre de points obtenu. Leur décision impartiale sera sans appel. Pour départager les concurrents, il sera tenu compte de l'écriture, de l'orthographe, de la présentation et de l'apparence générale de la solution.
- 4<sup>o</sup> Ce concours est interdit à notre personnel.
- 5<sup>o</sup> Le concours sera clos le 29 Avril et la liste des gagnants envoyée à chaque concurrent qualifié.

### CONCOURS GRATUIT

En adressant immédiatement votre solution, vous n'avez rien à perdre.

En ne l'adressant pas, vous ne pouvez rien gagner.

Chaque participant qualifié sera récompensé.

### ENVOYEZ DE SUITE VOTRE RÉPONSE

Un chèque de 1.000 frs sera adressé immédiatement au premier concurrent qui se qualifiera avant le 18 Janv. 1933

### PRIX EN ESPÈCES :

1 <sup>er</sup> prix	25.000 frs
2 <sup>e</sup> prix	5.000 frs
3 <sup>e</sup> prix	2.000 -
4 <sup>e</sup> prix	1.000 -
10 prix de	500 = 5.000 -
20 prix de	100 = 2.000 -
<b>Total</b>	<b>40.000 frs</b>

déposés chez M<sup>e</sup> PERRIN

REPONDEZ DESUITE A ELLMARC - MAIL-ORDER Rayon BK 28, RUE DE MONTMORENCY - PARIS 3<sup>e</sup>

Le Super Hétérodyné de Grand Luxe

## E. ANCEL

GARANTI 2 ANS

CONSTRUIT ENTièrement AVEC DU MATÉRIEL FRANÇAIS  
**GRANDE SENSIBILITÉ ET SELECTIVITÉ EXTREME**

TOUS SECTEURS ALTERNATIFS OU CONTINUS  
TOUS LES POSTES EUROPÉENS  
SANS ANTENNE NI TERRE

COMPLÈT EN ORDRE DE MARCHÉ  
A CREDIT 350\* A LA COMMANDE  
ET 12 MENSUALITÉS DE 200\*

2500F

E. ANCEL, CONSTRUCTEUR  
63, RUE DE ROME, PARIS, TÉL. WAGRAM 00-21

## Nouvelles Primes

AUX ABONNÉS DE

# "Police-Magazine"

Prime n° 1. — Six mouchoirs chemisier, grande taille (45 cm. x 45 cm.), bel ourlet à jours, batiste d'Irlande, vignettes blanches.

Prime n° 2. — Six mouchoirs chemisier, grande taille (45 cm. x 45 cm.), bel ourlet à jours, batiste d'Irlande, vignettes de couleur.

Prime n° 3. — Un briquet automatique, fabrication soignée, nickelé et estampillé.

Pour chaque prime, frais de port et d'emballage. 1 fr. 50

Le Gérant: F. TINASSE.



### LE RECORD DU RIRE

POUR ÊTRE ÉPATANT EN SOCIÉTÉ  
Demandez le SENSATIONNEL ALBUM ILLUSTRÉ (le plus important du monde), 300 gr., pages, 100 gr. comiques Farces et Allégresse, Chansons et Mowol., Prestidigitation, LITRES gain et utiles, Danse, Hypnotisme, Hte Magie, etc. Envoi contre 2 fr. en timbres. — So 116 RECORDURINE, 1, Bd St-Antoine, PARIS-3<sup>e</sup>

**GAGNEZ** 1.000 frs par mois et plus pendant 2 ans. Partout. Ecrire: Manufacture PAX G., à Marseille.

**AVENIR** dévoilé par la célèbre voyante M<sup>lle</sup> MARYS, 45, r. Laborde, Paris-8<sup>e</sup>. Env. prén. date de nais. 15 fr. mandat (de 3 à 7).

**100 Fr. le mille**, adresses à copier p. enveloppes, travail assuré. Manuf. VULCAN, 10, Lyon.

**INFAILLIBLEMENT** avec IRRADIANTE envoyée à l'essai, vous soumettez de près, ou de loin quelq'un à VOTRE VOLONTÉ. Demandez à W<sup>m</sup> GILLE, 169, r. de Tolbiac, PARIS, sa broch. grat. N° 4.



Vente directe du fabricant aux particuliers et franco de douane.  
100 000 clients par an  
20 000 remerciements  
Acc.-piano. 96 fr.  
Acc.-chrom. 850 fr.  
Demandez catalogue français gratuit!  
Afranchir Fr. 1.50

Manuf. d'accordeons, d'instruments de musique et de phonos  
**MEINEL & HEROLD, Klingenthal (Saxe) N° 606**

### LE RELIEUR de "Police-Magazine"

GARDEZ AVEC SOIN VOS NUMÉROS EN UTILISANT NOTRE RELIEUR

Établi pour contenir 52 numéros et dans lequel les journaux sont fixés sans être ni collés ni perforés. Les fascicules ainsi reliés s'ouvrent **COMPLÈTEMENT A PLAT.**

ILS PEUVENT ÊTRE ENLEVÉS ET REMIS A VOLONTÉ.

**PRIX :** En vente à nos bureaux. ... 9 fr.  
Envoi franco: France ... 11 fr.  
Étranger ... 14 fr.

Adresser commandes et mandats à l'Administration de **POLICE-MAGAZINE**, 30, Rue Saint-Lazare, PARIS (IX<sup>e</sup>). — **AUCUN ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT.**

2475-32. — Imp. CRÉTÉ. — CORBEIL



A l'occasion des fêtes, le gouvernement allemand a fait remettre en liberté de nombreux prisonniers (plus de 4 000). Et, devant la prison de Moabit, à Berlin, des parents et des amis attendent avec impatience la sortie des amnistiés. (R.)



Dunikowski, le faiseur d'or, a comparu devant la 13<sup>e</sup> chambre correctionnelle. On le voit ici, à gauche, conférant avec son éminent défenseur, M<sup>e</sup> J.-C. Legrand, qui l'assiste depuis le début de l'instruction. A droite : la femme du chimiste poursuivi, M<sup>me</sup> Dunikowski, assiste au procès, entourée de ses enfants. Elle s'est déclarée confiante quant à la décision des juges. (W. W.)



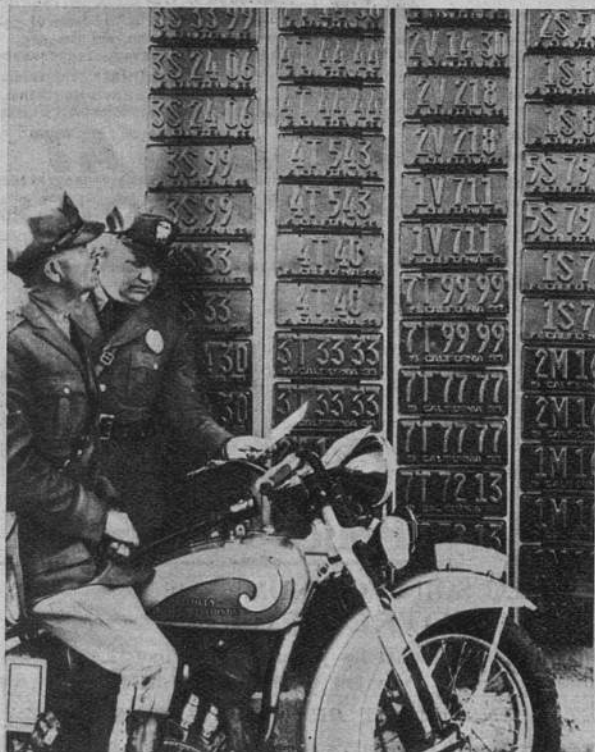
Le « chevalier » Castellani — de son vrai nom Raymond Chapat — bien connu dans les établissements montmartrois, a été condamné à six mois de prison. Le voici, souriant, avec son avocat, M<sup>e</sup> Yves Charpentier. (R.)



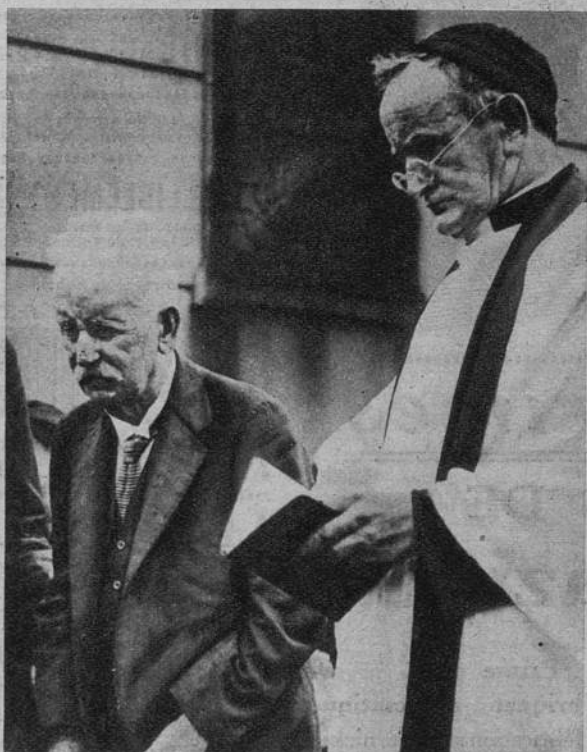
A la suite du scandale du concours de l'internat, dans lequel elle se croyait compromise, M<sup>me</sup> Longuet, interne des hôpitaux, s'est suicidée. Cette fin dramatique a causé une grosse impression dans le monde médical. (H. M.)



Fausseur et récidiviste, François-Paul Bourdiol a comparu devant la cour d'assises, pour avoir fabriqué vingt-cinq mille francs de billets de dix francs. Après plaidoirie de M<sup>e</sup> Python, il a été condamné à cinq ans de reclusion. (R.)



Les policiers américains exercent leur mémoire en regardant attentivement, quelques instants, les plaques correspondant à celles des voitures volées. Ainsi, sur la route, ils ont vite fait de repérer le numéro révélateur. (K.)



La loi australienne a obligé ce père à assister aux obsèques de son fils qu'il avait assassiné. La photo représente le père meurtrier, M. Nathaniel Cavett, âgé de quatre-vingt-un ans, à l'instant où le prêtre bénit le cercueil. (S. G. P.)



Une mode nouvelle? Miss « America » conseille aux jeunes femmes, afin d'éviter les vols de sacs à mains, cette cachette que connaissent bien les habitués des boulevards extérieurs. Cette mode serait appréciée de bien des messieurs... (W. W.)